

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} SEPTEMBRE 2020 A 19h

AFFICHE LE : 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 25 Août 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19 et afin que chaque élu dispose d'un espace de 4m2 la salle retenue pour l'organisation de cette séance est la salle du Moulin.

Cette réunion est ouverte au public mais en nombre limité compte tenu des mesures de sécurité ci-dessus énoncées

Etaient présents :

ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PONS Bernard - SEGALA Laetitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse -

Procurations : PICARD Serge à Bernard PONS - SANTA CRUZ Roger à Maryse VEZAT-BARONIA - VOUTZINOS Michel à SOUCASSE Laurent

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h10.

Le procès-verbal de la séance du 10/07/2020 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point portant sur la mise en place d'astreintes du lundi au dimanche pour le personnel technique.

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

1/ Mme le Maire informe le conseil municipal que la pompe d'arrosage pour le stade de foot est hors service et non réparable.

Elle propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition d'un nouvel équipement, chiffré à 4 014.50 € par l'entreprise SOCOMEX.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2/ Mme le Maire rappelle aux élus que le seuil du Moulin est en mauvais état et nécessite en urgence des travaux de réparation.

Les travaux sont estimés à 21 200.00 € HT par l'entreprise FRANCOIS, Mme le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour financer ces investissements.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

3/ Concernant la piscine et le plan d'eau, Mme le Maire informe que les accès au site devront être sécurisés par la pose de barrières fixes devant l'entrée du bâtiment et aux abords de la roselière.

Une aide du département pourra être sollicitée pour réaliser ces travaux, chiffrés à 2 474.17 €.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

4/ Mme le Maire présente un dernier dossier de demande de subvention à adresser au conseil départemental portant sur des travaux de maçonnerie à réaliser dans les locaux communaux accueillant l'office de tourisme.

Les élus valident à l'unanimité cette demande de subvention.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

II) VENTE BIEN COMMUNAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Le notaire, actuel locataire du bien communal, a adressé une offre d'achat à la commune pour les locaux de l'office notarial situés 24 rue de l'Evêché.

Ce bien estimé à 153 000 € par le service des Domaines nécessiterait 80 000 € de travaux de rénovation si la commune en restait propriétaire.

Mme le Maire soumet au vote le projet de vente.

Les élus se prononcent à l'unanimité en faveur d'une cession de ce bien.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

Dans un second temps, les élus sont appelés à délibérer sur le montant de cette vente. La proposition reçue par la commune s'élève à 144 000 €, après discussion cette offre est validée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

III) VENTE MONUMENT FUNERAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : La commune a reçu une offre d'achat pour un monument funéraire délaissé, situé dans la partie ancienne du cimetière.

Ce projet de cession strictement encadré par la loi, est soumis au vote pour un montant de 10 000 €.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IV) CREATION POSTES SUITE AVANCEMENT GRADE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que trois agents de la collectivité peuvent bénéficier d'avancement de grade sans examen professionnel.

Mme le Maire soumet au vote la création des postes suivants :

- Animateur principal 2ème classe
- Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Ces créations sont validées à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

V) PARTICIPATION COMMUNES CCV FRAIS FONCTIONNEMENT PISCINE HIVER

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire propose de demander à la communauté de communes du Volvestre de délibérer, pour porter la participation des communes membres, dont les habitants ou scolaires fréquentent la piscine à 1.10 € par habitant.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VI) INDEMNITE CONSEIL COMPTABLE PUBLIC

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que pour la dernière année, la commune doit délibérer sur le montant de l'indemnité de conseil à verser au comptable public.

Elle propose d'allouer au titre de l'année 2019, 80% du montant brut de l'indemnité de conseil soit 472.54 €. Ce pourcentage avait déjà été retenu pour 2018 compte tenu du transfert de charges de nombreuses missions des agents de l'Etat aux agents communaux.

Le versement de cette indemnité est voté à la majorité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 21 / contre : / abstentions : 4)

| | | | |
|--|-----------|------------|-----------------|
| Votants : 23 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstentions : 4 |
| (R..ALVADO, M.LOURDE, M.ALBERT, S.MAILHOL) | | | |
| Adopté à la majorité | | | |

VII) APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire propose aux élus d'adopter le projet de règlement intérieur qui leur a été transmis, après suppression de l'article 8 portant sur le fonctionnement des commissions communales ces dernières ayant été remplacées par des groupes de travail.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VIII) DESIGNATION DELEGUE ACIR

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme MAILHOL est désignée à l'unanimité pour représenter la commune en qualité de déléguée à l'ACIR (association en charge de la gestion des chemins de Saint Jacques),

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IX) AVIS ENQUETE PUBLIQUE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe les élus, qu'une enquête publique a été ordonnée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEMEX Granulats Sud Ouest, en vue d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires.

Mme le Maire propose de prendre une délibération conforme à la décision qui sera rendue par la commune de Salles sur Garonne, principale concernée par ce projet d'extension.

Les élus retiennent cette proposition à la majorité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 21 / contre : / abstentions : 2)

Votants : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 2

(A.SUDRE, S.MAILHOL)

Adopté à la majorité

X) MISE EN PLACE ASTREINTE SEMAINE AGENTS TECHNIQUES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : A ce jour, deux agents techniques assurent en alternance une astreinte de week-end. Mme le maire propose d'élargir les astreintes à la semaine complète compte tenu des besoins de la collectivité.

Les agents percevront une indemnité d'astreinte plus une rémunération liée à l'intervention elle-même, calculée en fonction du jour et de l'horaire.

La mise en place de cette astreinte est validée à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

La DDT a adressé une nouvelle carte de zonage avec une extension des zones à risques sur la commune sans fournir d'explication. Cette carte ayant des incidences pour les propriétaires d'immeubles en cas de vente, Mme le Maire propose de demander des précisions pour les zones concernées.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Haute Garonne numérique informe qu'à partir du 05/09, 1/3 des habitants de la commune seront raccordés à la Fibre à charge pour eux de se rapprocher des opérateurs commercialisant ce service.

3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire présente aux élus le calendrier des formations proposées par l'ATD.

Séance levée à 21h

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

